



Nouvel insecticide avec un mode d'action inédit permettant de lutter efficacement contre les thrips, chenilles phytophages et mouches mineuses

DESCRIPTION

MAINSRING est un nouvel insecticide à large spectre à base de cyantranilprole, famille chimique des diamides. Il permet d'introduire un nouveau mode d'action sur le marché et donc de mieux gérer les risques d'apparition de résistance. Grâce à son effet translaminaire, MAINSRING permet de lutter contre les parasites dans les endroits difficiles d'accès. En outre, MAINSRING s'intègre parfaitement dans un système de lutte PBI (protection biologique intégrée).

Spectre d'activité

MAINSRING a un large spectre d'activité et lutte efficacement contre les thrips, chenilles phytophages et mouches mineuses. MAINSRING s'intègre également très bien dans un programme avec d'autres insecticides et constitue ainsi un bon partenaire d'alternance. MAINSRING est homologué pour les cultures ornementales hors-sol et sous abri.



Dommages causés par les thrips



Mouches mineuses



Chenilles phytophages

BÉNÉFICES PRODUIT

Parfaitement Selectif et Compatible PBI :

MAINSRING est sans danger pour la culture et est compatible avec la lutte biologique intégrée. Dû à son mode d'action très spécifique, MAINSRING a un effet limité sur les populations d'Encarsia, d'Eretmocerus, de Diglyphus et de diverses espèces d'acariens prédateurs. MAINSRING a une activité de contact très courte, les auxiliaires peuvent donc être réintroduits peu de temps après l'application. Par conséquent, seuls les parasites, en se nourrissant de la plante, seront en contact avec le produit, limitant ainsi l'action de Mainspring à ces derniers.

Une formulation optimisée :

Le produit est formulé sous forme de granulés dispersibles qui se dissolvent très facilement dans le pulvérisateur.

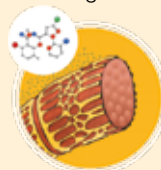


Rapidité d'action :

Bien que les insectes restent vivants quelques jours après l'application, les dommages sur les végétaux s'arrêtent quelques minutes après le traitement.

ZOOM TECHNIQUE – MODE D'ACTION

Le Cyantraniliprole modifie le flux de calcium dans les cellules musculaires entraînant un dysfonctionnement de ces dernières. Très rapidement après l'ingestion du cyantraniliprole, les muscles de l'insecte se paralysent. L'insecte arrête immédiatement de se nourrir et ne produit plus de dommage sur le végétal. L'insecte mettra cependant quelques temps à mourir.



Phase 1 : Exposition

L'insecte entre en contact, par ingestion, avec la matière active de MAINSPRING, lorsqu'il se nourrit de la plante.



Phase 2 : Activation

Dans les muscles de l'insecte, la matière active se lie aux récepteurs à la ryanodine et provoque ainsi leur ouverture.



Phase 3 : Paralysie et mort des insectes

À cause de l'ouverture constante des récepteurs à la ryanodine, le calcium sort de manière importante et non contrôlée des cellules musculaires réduisant ainsi le calcium nécessaire à la contraction musculaire. La paralysie musculaire qui en résulte entraîne la mort des insectes.

Le cyantraniliprole est facilement absorbé par la cuticule de la feuille. À partir de là, ce dernier est translaminaire, ce qui permet une efficacité égale sur les deux faces de la feuille.

CARTE D'IDENTITÉ

Cultures autorisée(s) uniquement	Cibles	Dose(s) autorisée(s)	Nombre max d'applications	Stade d'application
Arbres et arbustes en culture hors-sol sous abri	Chenilles phytophages - Thrips	0,12 kg/ha	4 par an (intervalle minimum de 7 jours)	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 92
Fleurs coupées en culture hors-sol sous abri	Chenilles phytophages - Mouches - Thrips	0,25 kg/ha	4 par an (intervalle minimum de 7 jours)	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 92
Plantes en pots en culture hors-sol sous abri	Chenilles phytophages - Mouches - Thrips	0,12 kg/ha	4 par an (intervalle minimum de 7 jours)	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 92
Plantes vivaces en culture hors-sol sous abri	Chenilles phytophages - Mouches - Thrips	0,1 kg/ha	4 par an (intervalle minimum de 7 jours)	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 92
Rosiers en culture hors-sol sous abri	Chenilles phytophages - Thrips	0,25 kg/ha	4 par an (intervalle minimum de 7 jours)	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 92

PRÉCONISATIONS D'EMPLOI

- › Traiter sur une végétation non mouillée
- › Ne pas déclencher d'irrigation dans les 24h suivant l'application
- › Ne pas traiter ni en période de gel nocturne ni en cas de forte chaleur > 25°C
- › Stocker selon les règles en vigueur dans un local phyto hors gel
- › Le produit peut être mélangé aux autres produits de la gamme Syngenta en respectant la loi en vigueur sur les mélanges



Complément d'information : www.syngenta-pro.fr
 N° d'appel en cas d'urgence 0 800 803 264
 Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. MAINSPRING® - AMM N° 2190146 - Composition : 400 g/kg Cyantraniliprole - P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile. © Marque déposée Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.